

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE CLEVACANCES

MEUBLE DE TOURISME

N° d'agrément Clévacances : 334942 102 – Catégorie : 3 clés

Entre les soussignés :

Nom : DELILLE

Prénom : Evelyne

Adresse : « L'Eigagno » - Rue de la Mairie – 30700 LA CAPELLE ET MASMOLENE

Tél : 04.66.37.25.31. Portable 06.19.28.74.00.

dénommé le bailleur d'une part,

et :

Nom :

Adresse :

Dénommé le preneur d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du

Adresse de la location :

« l'Eigagno » - Rue de la Mairie – 30700 LA CAPELLE ET MASMOLENE

Montant du loyer : LOCATION MAZET :

charges comprises.

Les arrhes de 30% seront versées par le preneur dès réception du présent contrat. Soit la somme de

Le solde de **devra être versé un mois avant l'arrivée.**

Le dépôt de garantie de 150€(cent cinquante euros) devra être versé le jour de la remise des clés.

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif des lieux loués.

Fait en deux exemplaires à LA CAPELLE ET MASMOLENE le, 31 janvier 2008

Le Bailleur

Le locataire

Lu et approuvé

CONDITIONS GENERALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles-ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi à partir de 16 Heures, Les heures de départ le samedi matin pour 10 Heures.**

b) Il est convenu qu'en cas de désistement : du locataire :

-à plus d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,

-à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale

c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Toute les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise ; Les réparations rendues nécessaire par négligence ou le mauvais entretien en cour de location, seront en charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité de voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille **La piscine est uniquement réservée au preneur les invités ne sont pas autorisés.**

e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront de droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 40 euros), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobilier ou matériels cassés et détériorés, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, tapis, **literie**, etc....

f) Le preneur s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risque locatif pour le compte du locataire ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 2 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS, pour le confort de tous. Merci

Le bailleur

Le locataire

Lu et approuvé

ETAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : « L'eigagno », rue de la Mairie
30700 LA CAPELLE ET MASMOLÉNE

Type de location : MAZET indépendant dans propriété
Exposition : Plein SUD

la petite sieste, petit gîte très convivial, à l'ombre de l'eucalyptus, pour des vacances reposantes... une petite chambre, une cuisine, et une salle d'eau avec une grande douche.

Grande terrasse aménagée avec barbecue, relax et baignades de soleil, rez de jardin fleuri et ombragé, les pieds dans l'eau, une jolie piscine vous attend avec sa cascade où viennent boire les tourterelles et toutes sortent de petits oiseaux. Parking ombragé dans propriété. **LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS**

A VOTRE DISPOSITION dans le gîte: lave linge ,micro onde, cafetière, fer à repasser, à votre demande télévision .

Linge de maison fourni : non
Possibilité chauffage mi-saison

Description du terrain : jardin arboré et fleuri.

Situation de la location par rapport aux principaux équipements :
(gare, aéroport, AVIGNON et NIMES)
Autoroute sortie REMOULINS ou TAVEL
Hôpitaux : BAGNOLS SUR CEZE, NIMES, AVIGNON